



Attestation sur l'honneur en vue de location d'un vélo à assistance électrique (VAE)

Je soussigné(e) _____

Né(e) le ___ / ___ / _____, domicilié(e) _____

O Sollicite l'attribution d'un VAE

O M'engage à ne pas modifier la destination du VAE, notamment par une modification de ses caractéristiques techniques

O M'engage à apporter la preuve aux services d'ARCHE Agglo qui en feront la demande que je suis bien en possession du vélo à assistance électrique loué

O M'engage à participer à des enquêtes pour aider ARCHE Agglo à ajuster sa politique cyclable

O M'engage à respecter le Code de la route

O M'engage à avoir pris connaissance et adhérer au règlement de location

O M'engage à avoir pris connaissance des modalités d'entretien et des avertissements liés à l'usage du VAE

Fait le ___ / ___ / _____

à _____

Signature du demandeur :

Action engagée



www.archeagglo.fr/velos

D'ARDÈCHE EN HERMITAGE



Modalités

Dispositions communes à toutes les demandes

Dans un souci d'égalité, ARCHE Agglo opère à l'instruction des dossiers dans l'ordre d'arrivée de ces derniers.

Pour pouvoir être pris en compte, le dossier de demande d'aide à l'achat de VAE doit compter :

- Une pièce d'identité, en cours de validité
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Déclaration sur l'honneur annexée au document,
- Le formulaire en annexe dûment complété.
- Une attestation de responsabilité civile
- Une autorisation de prélèvement
- Un RIB

Les dossiers doivent être transmis de préférence par mail à l'adresse dédiée velo@archeagglo.fr ou par courrier à l'adresse ARCHE AGGLO BP 103 - 07305 Tournon sur Rhône CEDEX;

Après instruction favorable, ARCHE AGGLO transmettra au bénéficiaire, par virement via le Trésor Public, le montant de l'aide correspondante.

Dans un second temps, le jour de remise en main du VAE par ARCHE Agglo, il est demandé à l'emprunteur de fournir :
Le règlement de la location, en espèce (prévoir l'appoint) ou en chèque.
ARCHE Agglo se réserve le droit de demander une déclaration d'impôt pour compléter l'instruction

Les demandes de locations sont valables à compter du 1^{er} juin 2021.

Fiche d'entretien

ENTRETIEN COURANT

Il est interdit de laver le VAE avec un nettoyeur haute pression, un jet d'eau ou une station de lavage (grande quantité d'eau) afin de ne pas endommager le circuit et les composants électriques.

LAVAGE

- Utilisez une éponge mouillée et essorée pour nettoyer la surface souillée (partie mécanique seulement) : cadre, roues, pédales, pare-chaîne...
- Utilisez un chiffon légèrement humide pour nettoyer les composants électriques : le moteur, le contrôleur, la batterie et les feux. Attention : ne pas toucher les bornes (+) et (-) de la batterie.

CONSEILS D'ENTRETIEN

Un bon entretien et une utilisation correcte du VAE éviteront d'endommager les composants électriques et préserveront leur longévité.

- Ne laissez pas votre VAE à l'extérieur pendant une longue période.
Comme tout vélo, il résiste à la pluie et à l'humidité pendant les trajets, mais une longue exposition à l'extérieur, et particulièrement dans un lieu non couvert, risque de causer des dommages au module d'assistance.
- N'essayez pas de réparer le VAE en cas de dysfonctionnement (contactez le service Transport-Mobilités).
- Ne débranchez pas les connecteurs, ne tirez pas sur les fils du VAE.
- Mettre le display à l'arrêt avant d'extraire la batterie de son logement.

Avertissements

SUR LA BATTERIE

- Ne pas connecter les bornes (+) et (-) de la batterie avec un objet métallique.
- Ne pas soumettre la batterie à des chocs importants ou à des vibrations excessives.
- Ne pas utiliser le chargeur d'un autre modèle pour recharger la batterie.
- Ne pas exposer la batterie à la chaleur ou à des liquides.
- Ne pas démonter et réparer la batterie.
- Ne pas jeter la batterie au feu ni à l'eau.
- Ne pas utiliser la batterie pour alimenter d'autres appareils.
- Ne pas utiliser la batterie si elle émet une odeur inhabituelle, chauffe de manière inhabituelle ou si quelque chose paraît anormal.
- Ne pas laisser la batterie à la portée des enfants.
- Ne pas jeter la batterie avec les déchets ménagers.
- Ne pas utiliser une batterie endommagée (ex. fêlure ou fissure apparente) cela pourrait entraîner une infiltration d'eau et ainsi causer un court-circuit et dans le pire des cas un départ de feu.

SUR LE CHARGEUR

- Ne pas court-circuiter les broches du chargeur en utilisant un objet métallique.
- Ne pas soumettre le chargeur à des chocs.
- Ne pas démonter et réparer le chargeur.
- Ne pas exposer le chargeur à la chaleur ou à des liquides.
- Ne pas toucher le chargeur avec les mains mouillées pendant la charge.
- Ne pas débrancher la prise du chargeur avec les mains mouillées.
- Ne pas utiliser le chargeur avec les fils d'alimentation ou fiches abîmés.
- Ne pas utiliser le chargeur dans un endroit poussiéreux et humide.
- Ne pas utiliser un chargeur poussiéreux (nettoyer avec un chiffon sec).
- Ne pas utiliser le chargeur pour recharger la batterie d'un autre modèle.
- Ne pas laisser le chargeur à la portée des enfants.
- Ne pas couvrir le chargeur pendant la charge

ARLEBOSC • ARTHEMONAY • BATHERNAY • BEAUMONT-MONTEUX • BOUCIEU-LE-ROI • BOZAS • BREN • CHANOS-CURSON • CHANTEMERLE-LES-BLÉS • CHARMES-SUR-L'HERBASSE • CHAVANNES • CHEMINAS • COLOMBIER-LE-JEUNE • COLOMBIER-LE-VIEUX • CROZES-HERMITAGE • ÉROME • ÉTABLES • GERVAIS • GLUN • LARNAGE • LA ROCHE-DE-GLUN • LEMPS • MARGÈS • MARSAZ • MAUVES • MERCUROL-VEAUNES • MONTCHENU • PAILHARÈS • PLATS • PONT-DE-L'ISÈRE • SAINT-BARTHÉLEMY-LE-PLAIN • SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE • SAINT-FÉLICIEN • SAINT-JEAN-DE-MUZOLS • SAINT-VICTOR • SÉCHERAS • SERVES-SUR-RHÔNE • TAIN L'HERMITAGE • TOURNON-SUR-RHÔNE • VAUDEVANT • VION

Action engagée



www.archeagglo.fr/velos

D'ARDÈCHE EN HERMITAGE

